



Bulletin de liaison de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Édition de mai 2020

Mot du préfet

Si on parlait encore un peu d'achat local... Ce concept n'est pas si simple à définir. Qu'est-ce qui est local? Acheter un bien dans sa municipalité? Dans sa MRC? Dans sa province? Tout dépend du produit ou du service, mais si on l'a ici, le plus près de soi s'avère souvent ce qui est le mieux.



En consommant localement, nous aidons nos entreprises à maintenir leurs opérations. Notre achat contribue aussi à préserver des emplois, dont celui de notre meilleur ami peut-être, et à conserver des services de proximité dans nos municipalités, parce qu'une petite jasette (à deux mètres de distance 😊) dans un stationnement d'épicerie, c'est toujours plaisant. L'achat local joue donc un rôle essentiel pour garder notre région en vie et pour qu'elle demeure un lieu agréable où y résider.

Cependant, cette responsabilité d'acheter localement ne repose pas uniquement sur les épaules des consommateurs. On peut bien inviter les gens à acheter en Nouvelle-Beauce, mais s'ils ne savent pas qu'on a justement ce qu'ils cherchent chez nous, on n'atteindra pas nos objectifs. J'invite donc nos entreprises à multiplier la promotion de leurs produits ou services, à bien faire connaître leurs heures d'ouverture, à augmenter leur présence sur le Web et bien sûr à se joindre à la campagne « On l'a ici » de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce.

Ensemble, on va réussir.

Gaétan Vachon, préfet

Survol de la séance régulière du 19 mai 2020



Annulation de l'édition 2020 des Rendez-vous gourmands de la Nouvelle-Beauce

En raison de la pandémie à la COVID-19, le comité organisateur des Rendez-vous gourmands de la Nouvelle-Beauce a malheureusement dû prendre la décision d'annuler l'édition 2020. La sécurité des producteurs agricoles et des visiteurs étant une priorité, cette décision s'imposait d'elle-même.

Moins de deux semaines pour s'inscrire au concours d'œuvres d'art Chaudière-Appalaches en œuvres

La MRC de La Nouvelle-Beauce rappelle qu'il ne reste que deux semaines aux artistes en arts visuels de tous les niveaux âgés de 18 ans et plus pour s'inscrire au concours « Chaudière-Appalaches en œuvres – 3^e temps ».



Dans le cadre de cette édition, les artistes doivent respecter la thématique suivante : « Le temps est apparu comme une thématique inspirante. Ainsi, les artistes sont invités à créer à propos du passé-présent-futur et, plus particulièrement, en se questionnant : sur quoi et comment Marius Barbeau aurait posé son regard en ce troisième temps ? »

Ce concours régional permet à chaque MRC de retenir six œuvres finalistes sur son territoire pour une exposition qui se déroulera au Musée Marius-Barbeau du 18 septembre au 11 octobre 2020. Parmi les finalistes, treize prix seront attribués, soit :

- un grand prix de 1000 \$;
- dix prix du jury de 400 \$ (un par MRC);
- un prix « Relève Moulin La Lorraine » de 300 \$ (18-35 ans);
- un prix du Public de 300 \$.

Les œuvres gagnantes feront également l'objet d'une exposition itinérante en Chaudière-Appalaches en 2020-2021. Il s'agit d'une opportunité formidable de voir son œuvre exposée au grand public! Pour participer, les personnes intéressées doivent :

1. remplir d'ici le 4 juin 2020, le formulaire d'inscription en ligne au <https://www.museemariusbarbeau.com/fr/formulaire-inscription/>;

2. créer une œuvre qui respecte le règlement disponible à <https://www.museemariusbarbeau.com/fichiersUpload/fichiers/20200331161318-reglements-caeo-3e-temps.pdf>;
3. déposer leur œuvre selon les modalités qui vous seront communiquées au moment opportun.

Visitez www.nouvellebeauce.com

Source et information :

Cynthia Gagnon
Agente aux communications et rédactrice
MRC de La Nouvelle-Beauce
cynthiagagnon@nouvellebeauce.com
Tél. : 418 387-3444, poste 4161



Pour entrevue :

Gaétan Vachon, préfet